# 29ème OPEN RAPIDE DE SEVRES DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 2022

Homologué Rapide FFE et FIDE - N° 56139

# REGLEMENT INTERIEUR

#### **PREAMBULE**

Le club d'échecs « Petit-Roque SVA » avec l'aide de la Mairie de SEVRES organise son Vingt-neuvième Open d'Echecs le 18 septembre 2022. Il est ouvert à tout **joueur licencié** pour la saison en cours à la FFE ou à une fédération reconnue par la F.I.D.E.

La licence B nécessaire peut être prise sur Billetweb. Cet Open est **limité à 90 participants**, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

### ARTICLE 1 - DEROULEMENT DU TOURNOI.

- a) 7 Rondes Cadence Fischer: 15 minutes + 3 s/coup.
- b) <u>Lieu des rencontres</u>: Salle Brimborion 23 avenue de la division Leclerc 92310 SEVRES
- c) Accueil des participants: Dimanche 22 sept. 2022 à partir de 9 h. Seront appariés à la ronde 1 tous les joueurs licenciés qui auront réglé leurs droits d'inscription et confirmé leur participation au pointage avant 9 h 45.
- d) Horaires des rondes :

R1: 10h00 R2: 10h50 R3: 11h40 pause déjeuner R4: 13h30 R5: 14h20 R6: 15h10 R7: 16h00

e) <u>Règles du jeu :</u> celles de la FIDE du 88<sup>ème</sup> Congrès de Goynuk entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les Parties Rapides.

L'annexe A4 s'appliquera pendant tout le tournoi.

f) Jury d'appel : Le jury d'appel est composé de MM. Xxxxxxxxxxxxx, Yyyyyyyyy et Gérard Masson. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, le joueur ne peut s'opposer à la décision de l'arbitre en cours de partie, mais peut oralement indiquer qu'il fait appel, et confirmer par écrit son appel à l'issue de la partie. La Commission d'Appel se réunira alors dans les plus brefs délais.

#### ARTICLE 2 - APPARIEMENTS ET CLASSEMENTS.

- a) <u>Mode:</u> appariements assistés par ordinateur (programme PAPI de M. Erick MOURET).
- b) Système: Le système suisse C04 FIDE

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO Rapide estimé dépendant de leur catégorie d'âge:

- 1199 pour vétérans, séniors+, séniors et juniors,
- 1199 pour les cadets et minimes,
- 999 pour les benjamins et pupilles,
- 799 pour les poussins et les petits poussins.
- Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée
- Classement : d'après le nombre de points de parties obtenu (Gain : 1 point; Nulle : 0,5; Perte : 0).
  Départage des ex aequo : le Buchholz tronqué, puis la performance.

#### **ARTICLE 3 - PRIX.**

Les prix ne sont pas cumulables. En cas d'égalité de points de parties, les prix du classement général seront partagés au système HORT.

Les prix par tranche de Elo seront attribués, en cas d'égalité au joueur ayant le meilleur départage.

La liste détaillée des prix du classement général et par catégorie sera affichée avant la quatrième ronde.

Les joueurs ayant joué avec un ELO Rapide estimé ne pourront pas prétendre aux prix de catégories ELO.

#### **ARTICLE 4: FORFAITS.**

Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante. Deux forfaits, consécutifs ou non, entraînent l'exclusion du tournoi. Tout forfait non justifié pourra faire l'objet d'une demande de sanction auprès des instances fédérales.

## ARTICLE 5 - DROITS D'INSCRIPTION.

GMI & MI invités si inscrits le 10/09/2022 au plus tard.

Adultes: 18 € sur le site Billetweb Jeunes: 12 € sur le site Billetweb Le paiement valide l'inscription.

#### ARTICLE 6 - ARBITRAGE.

Arbitre principal: M. Bruno LEDUC Arbitre Fédéral Open 1.

Arbitre assistant: M. Marc SAGUIN

# ARTICLE 7 - LA PARTIE TERMINEE.

Après chaque partie, le gagnant (ou le joueur ayant les blancs en cas de partie nulle) vient donner le résultat de la partie à la table des résultats. Les joueurs remettent les pièces en place. Les pendules devront être rapportées à la table de l'arbitre à la dernière ronde.

# ARTICLE 8 – DROIT A L'IMAGE

Du fait de son inscription, chaque joueur, ou son représentant légal, consent aux organisateurs l'utilisation de son nom et de son image.

## **ARTICLE 9**

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'ARBITRE PRINCIPAL L'ORGANISATEUR M. Bruno LEDUC M. Marc SAGUIN